

MÉMOIRE

D'ALEXANDRA DROLET

Conjointement , madame Valérie Tremblay

À LA

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

INTRODUCTION

Le projet de loi 143, Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance, a été déposé en juin dernier. Ostensiblement, il vise à introduire dans la loi existante de nouvelles dispositions portant principalement sur la qualité de la prestation de services de garde (SDG) éducatifs ainsi que sur la sécurité et le développement de ces services. Ainsi, le projet de loi ajoute aux objets de la loi celui de promouvoir la réussite éducative. De même, il ajoute au programme éducatif appliqué par les prestataires de services de garde l'obligation de favoriser la réussite éducative, notamment afin de faciliter la transition de l'enfant vers l'école. De plus, il met en place un processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité des services de garde. Qui pourrait s'objecter à de tels nobles objectifs? Qui est contre la tarte au sucre?

Mais voilà... il y a un « mais ».

REPRÉSENTATIVITÉ

Je ne suis pas à la tête d'une association industrielle, d'un ordre professionnel, d'une alliance, d'un conseil ou d'une coalition.

Je suis une éducatrice en milieu familial.

J'exploite, en parfaite légalité, mon propre service de garde (SDG) privé en milieu familial. Mon entreprise n'est pas régie par la loi et n'est pas reconnue par un bureau coordonnateur. Elle n'a pas à l'être car elle bénéficie de l'exemption du ratio sous les six enfants.

Je suis devenue, un peu malgré moi, le porte-étendard des quelque 2 400 entreprises du genre au Québec qui ne se sont pas (encore!) regroupées en association pour interagir avec le ministère de la Famille (ce n'était pas nécessaire puisque nous n'étions pas régis!) car, avec une formation en droit, j'ai été une des premières à décortiquer le projet de loi 143 et à comprendre ses impacts potentiels sur les SDG privés en milieu familial.

MON HISTOIRE

J'ai débuté mon SDG privé en milieu familial il y aura bientôt 10 ans. Nous avons acheté notre maison dans le but d'y emménager mon SDG privé en milieu familial. Nous y avons investi plus de 50 000\$ en rénovations, jouets et autres. Bref, ce projet me tenait beaucoup à cœur.

Je suis une maman de 3 enfants, bachelière en droit... Bien oui on est loin de ce domaine! Auparavant, j'enseignais l'anglais. J'ai enseigné au primaire, préscolaire et secondaire. Cependant, vu la précarité de mon emploi et l'incertitude face à ma permanence, je cherchais une belle alternative. J'ai toujours eu une passion sans borne pour les petits et ayant des jeunes enfants à ma charge, je me suis dit alors que démarrer un SDG privé en milieu familial semblait idéal pour moi.

Ainsi je lancé ma petite entreprise en tant que travailleuse autonome. Depuis le départ, j'ai un ratio de 6 enfants. Ce ratio fut déterminé par mes assurances privées, non pas par l'État. Depuis, je suis pleine « au bouchon » comme l'on dit! J'ai une liste d'attente. La demande est constante. Plusieurs services de garde accrédités affichent des places dans mon quartier mais ce n'est pas mon cas.

Je fais de l'immersion anglaise ce qui plaît beaucoup aux parents. Je suis située à Ste-Foy, j'ai une belle grande maison et un immense terrain. J'ai dû apporter plusieurs modifications à ma maison. Bien que la dame qui m'a vendu avait un service de garde subventionné par le gouvernement, donc conforme selon le bureau coordonnateur, mes assureurs la disaient non réglementaire. Nous avons donc dû faire de gros changements dont modifier l'escalier principal du rez-de-chaussée.

Ma maison est hyper propre, les enfants mangent bien, et surtout jouent beaucoup dehors. Ici, le modèle familial est imité, donc beaucoup de chaleur, d'amour et surtout, on n'est pas stressé dans notre routine.

Je n'ai jamais vraiment voulu me faire accréditer. D'abord, le bureau coordonnateur ne voulait pas vraiment me laisser libre avec mon immersion. Bien que la loi 101 non applicable, je sentais une réticence de la part du bureau coordonnateur. Aussi, j'adore le fait d'être mon propre patron. Cependant, comme l'exige la loi, j'ai mes cours de RCR à jour, des assurances en règle, un dossier vierge et tout est conforme et sécuritaire dans ma maison. Les enfants jouissent également d'un bon programme éducatif. Là où je diffère de certaines garderies est le fait que je mette plus l'accent sur le plein air et le sport que sur mon programme éducatif, ce qui aurait pu aussi agacer le bureau coordonnateur. Aussi, le fait d'être syndiquée était loin d'être attrayant à mes yeux. Bref, ayant une belle clientèle, donnant un service de qualité, ayant la réputation de cordon bleu et étant appréciée de mes parents, je n'ai jamais jugé bon de devenir accréditée. Pourquoi m'attacher au gouvernement?

J'ai un salaire correct, qui nourrit ma famille et me permet de payer à mes enfants la possibilité de faire du sport. Cependant le projet de loi 143 va sûrement venir tout foutre en l'air mon investissement, mon emploi et ma vie familiale. C'est donc dire briser mon salaire en deux. Avec un seul salaire, il est clair que je perdrai ma maison. Ma fille aînée est dans l'équipe régional de ski de fond en plus d'être sur l'équipe espoir de biathlon, une passion développée après avoir vu son oncle aux olympiques de Vancouver et après avoir vu sa tante sur l'équipe nationale pendant des années. il est certain qu'elle devra tout lâcher. Même chose pour mon garçon qui joue au football. Qui peut survivre avec un revenu brut de 43 000\$ coupé de moitié? Personne.

J'y reviendrai.

Mais d'abord, il faut comprendre l'importance des SDG privés en milieu familial au Québec et leur apport à la diversité des services à l'enfance et du choix accru qu'ils apportent aux parents.

LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Les SDG privés en milieu familial offrent des avantages importants par rapport aux garderies et CPE qui sont régis par la loi et la réglementation édictée en vertu de celle-ci.

D'abord, les SDG privés en milieu familial connaissent moins de roulement de personnel. Cela va de soi puisque c'est pour la plupart, la maman gardant son enfant qui garde celui des autres – et les mamans, ça ne change pas toutes les semaines! Elles n'ont pas de journées d'étude, de congés de maladie, de vacances en pleine saison, et ne font pas de grèves! Les milieux familiaux sont plus aptes à offrir cette continuité qui s'avère critique pour établir une figure d'attachement stable à l'enfant, permettant un environnement plus favorable au développement affectif de l'enfant.

La proximité de l'éducatrice en milieu familial, la cohérence de ce milieu et les liens tissés plus serrés avec les parents sont d'autres avantages qu'offrent les milieux familiaux.

De plus, le milieu familial permet plus de flexibilité pour s'adapter à chaque enfant. La croyance qu'il n'y a qu'une façon de faire et que la façon de faire dictée par certains « experts » est la bonne est fautive. Chaque enfant est différent, non seulement intrinsèquement mais même au fil des jours, de ses humeurs, de la température, de ce qui s'est passé chez lui le soir précédent, etc. Chaque enfant se développe à son rythme. Chaque enfant a des parents différents et le milieu familial s'adapte aussi aux parents. Suivre un moule, un carcan rigide fait fi de l'individualité de chaque petit qui vient passer la journée en garderie.

La flexibilité du milieu familial provient aussi du fait que les SDG privés en milieu familial deviennent une seconde famille pour les parents. Papa et maman sont en retard? Pas de problème, voulez-vous que je lui donne à manger et son bain, répondra souvent la maman en milieu familial. Les parents veulent prendre une pause de fin de semaine en amoureux? L'éducatrice s'offrira pour garder ses petits trésors pendant que papa et maman vont recharger leur batterie. Le milieu familial permet une adaptation qui tient compte de ces situations.

Enfin, le milieu familial offre un environnement multi-âge plutôt que des groupes d'âge similaire. Cet environnement comporte certains défis, comme le choix de jeux, mais il comporte aussi son lot d'avantages, comme par exemple mieux représenter l'environnement sociétal. Il permet aussi aux plus vieux d'apprendre à aider les plus jeunes. Cette interaction prépare mieux l'enfant à la transition vers l'école.

QUEL PROBLÈME CHERCHE-T-ON À RÉGLER?

La loi est nécessaire, nous dit-on, parce que 15% des SDG en milieu familial seraient « problématiques », un chiffre qui n'a d'ailleurs pas été prouvé.

Remettons les pendules à l'heure.

La revue *Protégez-vous* a mené il y a sept ans une enquête sur les garderies privées dont les conclusions étaient peu élogieuses, mais il s'agissait de garderies « en installation », pas en milieu familial. On a dit aussi que les garderies font l'objet de plus de plaintes au ministère de la Famille que les CPE. C'est vrai pour les garderies en installation, pas pour celles en milieu familial. Par ailleurs, une enquête de l'Institut de la statistique aurait conclu que la qualité des services de garde éducatifs dans les garderies non subventionnées est satisfaisante, mais moins que celle des CPE. L'enquête ne portait pas sur les SDG privés en milieu familial non régis. En fait, aucune étude scientifique ne vient confirmer que la sécurité des enfants dans une maison qui accueille quatre enfants plutôt que six serait mieux assurée, ou que l'octroi d'un permis atteindrait cet objectif.

Le législateur veut-il pénaliser 2 395 (nombre évalué à la baisse) prestataires non régis, leurs parents et les petites frimousses dont ils s'occupent parce qu'une petite minorité serait supposément « problématique » (sans même savoir de quels problèmes exactement on parle)? Visa le noir et tua le blanc?

L'IMPACT DE LA BAISSÉ DU RATIO

Le projet de loi réduit le nombre d'enfants pouvant offrir des SDG en milieu familial sans besoin d'être reconnu par un bureau coordonnateur. Ainsi, auparavant, une maman qui gardait ses deux petits mousques à la maison pouvait accueillir en toute légalité six autres enfants (excluant les siens) dans son SDG en milieu familial sans une telle reconnaissance. Dorénavant, la même maman ne pourra plus en accueillir que deux car le ratio est abaissé à quatre (incluent les siens). Autrement, elle doit se soumettre à la réglementation coûteuse de l'État.

Ce qualificatif n'est pas exagéré. L'analyse d'impact réglementaire produite par le ministère de la Famille en date du 10 mai 2017 établit à 16 377\$ la perte annuelle de revenu d'un prestataire non régi qui déciderait de ne pas se faire reconnaître et qui réduirait de 6 à 4 le nombre d'enfants gardés (en réalité, cette diminution sera probablement encore plus grande puisque le nombre de 4 doit dorénavant comprendre les enfants du prestataire). L'étude d'impact prend l'hypothèse que seulement 10% des prestataires décideront de ne pas être reconnus, pour un coût annuel de 4 520 200\$, soit plus de 20 millions de \$ sur cinq ans. Si, comme je le pense fort possible, la moitié des prestataires décident de ne pas être reconnus, le chiffre approche alors les 100 millions \$!

Pourquoi un tel ratio de quatre, surtout quand on sait que ce ratio peut aller à huit enfants par éducatrice selon les catégories d'âge en CPE? Les garderies en milieu scolaire ont des ratios d'un pour 20, 30 et même 40! Les camps de jour n'ont pas de ratios. Et en vertu de quelle logique veut-on supposément protéger certains enfants (ceux qui dépassent la limite de quatre) mais pas d'autres (ceux en-dessous de la limite de quatre)?

Pourtant, nous avons affaire ici à des mamans qui gardent déjà leurs propres petits à la maison! Elles ont un immense incitatif à fournir un environnement de qualité à leur propre progéniture et, par conséquence, à celle des parents à qui elles offrent des SDG privés en milieu familial.

LE GUICHET UNIQUE OBLIGATOIRE

Après la baisse du ratio, le deuxième problème du projet de loi concerne le guichet unique.

La nouvelle loi force les parents à utiliser le guichet unique imposé par le ministre, appelé " la place 0-5 ans" est la seule porte d'entrée des parents pour inscrire leurs enfants auprès de l'ensemble des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies subventionnées du Québec et, dorénavant, une bonne partie des services de garde en milieu familial. Bref, un logiciel gouvernemental décidera dorénavant de quelle maman gardera vos enfants... et la maman qui tient un SDG privé en milieu familial ne choisira plus ses clients. Donc, advenant le cas, où on déciderait de se conformer aux demandes de l'article 143 et de se faire reconnaître, on devrait s'en tenir à ce fameux guichet. Bien sûr, les parents peuvent refuser le choix qui leur est attribué par le logiciel, mais ils ne peuvent choisir l'éducatrice de leur enfant. De plus, les parents qui veulent que leur deuxième enfant soit accueilli par la même éducatrice en milieu familial que leur premier enfant perdront ce choix. Et l'avantage du multi-âge pourrait disparaître si la place des enfants est dictée par La Place 0-5. Mon SDG privé en milieu familial ne serait plus le même avec le guichet unique. Les parents seraient terriblement déçus car je ne pourrais plus prendre les fratries. Depuis le tout début j'ai les enfants de même famille... d'amis... c'est du bouche à oreille, je me verrais ainsi dans l'obligation de refuser les frères et sœurs.

LES EFFETS PERVERS DU PROJET DE LOI

Il faut comprendre que ces mamans entrepreneures ont réussi à concilier travail-famille en ouvrant leur propre SDG privé en milieu familial (leur permettant de faire d'une pierre deux coups, pour leur enfant et ceux des autres). Elles ont investi des milliers de dollars pour rendre leur demeure conforme aux normes des assureurs privés pour y pratiquer des services de garde sans compter les équipements, jouets et matériel éducatif (que l'analyse d'impact du MFA évalue à près de 1 000\$).

Tout-à-coup, sans crier gare, ces entrepreneures sont mises au pied du mur : (1) elles se conforment à une bureaucratie fastidieuse et coûteuse imposée par l'État (un coût que l'analyse d'impact évalue à 2 466 451\$), (2) elles perdent 50% et même plus des revenus qui leur permettent de faire un mince profit pour se payer un salaire décent, (3) elles doublent ou triplent leur tarif pour compenser le manque à gagner de la baisse forcée de clientèle, transférant le choc tarifaire aux parents, ou (4) elles ferment boutique parce que le modèle d'affaires de leur entreprise ne fonctionne plus. Ces femmes, travailleuses autonomes, se retrouveront sur le pavé, sans assurance-emploi (car elles travaillent à leur propre compte).

Il y a fort à parier que plusieurs de ces femmes, indépendantes et autonomes, préféreront fermer que de « plumer » leurs clients/parents ou que d'abandonner leur indépendance au profit d'un modèle à solution unique pour tous qui ne convient pas à leur soif de créativité et de répondre aux besoins particuliers de chacun des tout-petits qui leur sont confiés. On fermera 85% des SDG privés en milieu familial pour quelques SDG potentiellement déficients. Il sera quasi-impossible de combler à court terme la demande créée par la fermeture de milliers de services de garde que risque d'entraîner le projet de loi. Bref, ce projet de loi risque de créer une crise majeure : des vies brisées, des familles en

faillite, des rêves abandonnés, des parents en désarroi, des enfants perdant leur principale figure d'attachement.

PISTES DE SOLUTION

Plusieurs des propriétaires de SDG privés en milieu familial à qui j'ai parlé m'ont dit qu'elles sont d'accord avec une certaine réglementation assurant la sécurité physique des enfants. Ainsi, un permis de la municipalité pourrait être exigé avant d'ouvrir un SDG privé en milieu familial, question de traçabilité des SDG privés en milieu familial. Les municipalités ont l'expertise pour émettre des permis à de petites entreprises commerciales. La municipalité pourrait par exemple demander une preuve qu'un cours de RCR a été suivi, qu'une assurance a été souscrite et que les antécédents criminels ont été vérifiés. Le service des incendies ou les inspecteurs en bâtiments pourront aller jeter un coup d'œil avant d'émettre le permis. Le concept de la municipalité comme organisme de réglementation permettra la flexibilité requise par les SDG privés en milieu familial tout en assurant que l'environnement physique est adéquat.

Il y a plusieurs modèles de milieux de garde au Québec et donc le « précédent » où un service n'est pas régi par le MFA existe et fonctionne généralement bien. Transférer la juridiction aux municipalités n'a donc rien de nouveau ou d'extravagant.

APPUIS

Je joins un certain nombre de témoignages touchants que j'ai reçus depuis trois semaines de prestataires de SDG privés en milieu familial qui s'inquiètent des changements proposés par le projet de loi. Je vous suggère d'en lire au moins quelques-uns. Ces témoignages ne viennent pas des présidents ou directeurs-généraux d'associations ou de groupes communautaires, syndicats ou d'intérêt. Il s'agit de mamans comme moi qui consacrent leur vie à veiller sur leurs enfants et ceux des autres dans leur domicile. Ces témoignages vont donner une bonne idée de la réalité quotidienne sur le terrain de ces femmes exceptionnelles et aussi du désarroi et du stress que leur crée le projet de loi tout comme des conséquences réelles que le projet de loi peut avoir sur elles, sur leur SDG, sur leurs petits pensionnaires et sur leurs parents.

CONCLUSION

Les SDG privés en milieu familial ne sont pas des entreprises clandestines. Elles ne sont pas non plus des « usines » à poupons. Au contraire, la présence de ces mamans, qui gardent déjà leurs petits bouts d'choux, à partager leur amour avec leurs petits visiteurs quotidiens, à les border pour la sieste avec la même tendresse qu'elles ne le font pour leur propre enfant et à leur inculquer un sens de la famille au sein d'un environnement stable, chaleureux et personnalisé, offrent une figure d'attachement unique et critique pour le développement de l'enfant. Le projet de loi, tel que rédigé, met en péril près de 2 700 SDG privés en milieu familial.

Laissons les parents user de leur pouvoir décisionnel à l'égard du bien-être de leurs enfants. Laissons-les choisir selon leurs convictions et valeurs. Évitions ainsi l'adhésion à un modèle unique.

Mais je pense surtout à mes enfants et j'en suis pratiquement malade. Je n'en dors plus la nuit. En leur nom, je vous demande donc d'amender le projet de loi pour ne pas changer le ratio existant et pour ne pas appliquer le guichet unique aux SDG privés en milieu familial.

Soumis respectueusement,

Alexandra Drolet

Le 26 octobre 2017

Témoignages parents et Responsables de milieux de garde

BonJour,

Je suis très attristé par le nouveau projet de loi 143. J'ai une garderie depuis 16 ans. J'ai été accrédités pendant quelques années et je suis devenu Privée à la demande des parents pour faciliter leurs besoins, horaires temps partiel, horaire atypiques besoins particuliers. Et j'en suis très fière. Je trouve dommage que le ministère veut gérer nos entreprises, on est des travailleurs autonomes et nous payons nos impôts comme tout le monde.

J'ai un permis de la ville de Terrebonne, mon cours RCR, une assurance responsabilité de deux millions Garderie, contrat, régie, protocole, Etc. Tout comme une Garderie accrédité. Je respecte le code de sécurité, extincteur commercial, Etc. Et je respecte le ratio de six excluant mes enfants et la on veut nous punir car Les CPE ne comblent pas leurs places Etc.. Les parents veulent choisir ou leurs enfants vont allés, selon leur valeur, Et laisser son enfant à un autre est déjà assez difficile pourquoi leur imposer tout cela. Et pourquoi nous faire fermer, car c'est cela qui va arriver, Et ou vont Aller ces enfants, il va y avoir perte d'emploi, parents en colère, perte de revenu, je vais perdre ma maison, Et je vais devoir recommencer à zéro. Je suis monoparentale et j'étais fière de mon métier, et la on veut me l'ôter et détruire mon avenir. Je suis d'accord qu'il ait des lois mais Svp Le Privée reste autonome, exiger un permis, des antécédents criminels Etc. Mais si vous abaissez le ratio à quatre pour Privée Les milieux accrédités devront être pareils car je vois cela comme de la discrimination Et ce n'est pas pour la sécurité des enfants. On le sait Les garderies accrédités n'ont plus leur place au Québec, ça coûte trop cher, ça serait à eux de devenir Privée. Je ne suis pas quelqu'un qui demande au gouvernement, je paie mes impôts et j'attends. Mais la on détruit ma vie Et celle de mon enfant. Et Six Parents qui sont bouleversés et choqués de ce projet.

J'espère que le ministre réfléchit aux vies qui va détruire avec ce projet. En espérant que ca vous fasse réfléchir et j'espère que le Québec va nous accepter comme travailleur autonome autant que Les milieux accrédités.

**Sonia Baril
2297 Ile des lys
Terrebonne**

À qui de droit,

J'écris cette lettre en réaction au projet de loi 143 et avec lequel je suis en profond désaccord pour la majorité des mesures.

Je suis la mère de 2 filles : Maïna 28 mois et Emma-Rose 6 mois. Maïna fréquente un service de garderie en milieu familial et Emma-Rose fera son entrée sous peu. Mon conjoint et moi sommes très satisfait de notre éducatrice et de son service de garde.

Lorsque j'étais enceinte de Maïna, je me questionnais beaucoup sur quelle option serait la meilleure

pour ma fille. Après y avoir beaucoup réfléchi et en avoir discuté avec notre entourage, mon conjoint et moi nous avons opté pour une garderie en milieu familial. Nous étions convaincus qu'en bas de 18 mois, ce qui comptait le plus pour notre enfant était d'avoir une éducatrice stable avec qui elle développerait un lien d'attachement, qui serait aimante et qui prendrait bien soin d'elle. Nous avons été extrêmement chanceux tout d'abord de trouver 'Tata' Ouassila et sa garderie aminimo. Ouassila était une éducatrice très aimante pour notre fille et mon petit coeur de maman était tout a fait rassuré lorsque je lui laissais ma petite de 6 mois. Ouassila a dû fermer sa garderie pour raison familiale et nous avons ensuite eu la chance de trouver la garderie 'Twinkle little stars' de Alexandra Drolet. Alexandra avait une personnalité et un style totalement différent de Ouassila mais qui collait tout a fait a la personnalité énergique de ma fille. La garderie d'Alexandra est vraiment une 2e maison pour ma fille. Elle y socialise, elle joue, elle y apprend. La particularité de la garderie d'Alexandra est une garderie bilingue. Elle parle en anglais (d'un anglais impeccable) et en français (d'un français impeccable) à notre fille si bien que ma fille de 28 mois comprend aussi bien l'anglais que le français. Alexandra et son conjoint Louis sont des personnes importantes dans la vie de ma fille, assez que nous nous sommes questionnés en faisant notre testament si nous ne leur demanderions pas d'être des parents adoptifs si jamais il nous arrivait un accident.

Je ne comprends vraiment pas la nécessité de ce projet de loi, j'objective surtout qu'il ne respecte pas mon besoin de parent et mes compétences de parent. Je suis très déçue de ce projet de loi et je souhaite de tout coeur qu'il ne découragera pas mon éducatrice de continuer d'opérer pour les années à venir sa garderie. Ce serait une grosse perte pour nous et mes filles.

Je comprends qu'il y a des garderies en milieu familial qui ne respecte pas les règles (nombres d'enfants et âges des enfants). Je suis d'accord qu'il y ait davantage de surveillance concernant cet aspect. Je ne suis pas d'accord avec le fait qu'un programme éducatif soit imposé. Je ne suis pas d'accord avec un guichet unique, je ne suis pas d'accord avec le fait que les garderies devront avoir un permis pour avoir le droit d'avoir 6 enfants.

Comme la plupart des parents, j'ai inscrit mes 2 filles sur la place 0-5 lorsque j'étais enceinte, en fait juste au cas où, juste pour voir quand je serais appelée... Aucune nouvelle alors que ma fille à 28 mois et que je me suis inscrite lorsque j'étais tout nouvellement enceinte! Est-ce normal?? Je crois que le gouvernement devrait d'abord s'occuper du guichet unique des CPE avant de vouloir en instituer un pour les garderies en milieu familial.

De plus, un guichet unique serait selon moi, délétère pour le milieu privé en enlevant la saine compétition entre les garderies en milieu familial. De plus, que croyez-vous qui arrivera pour les garderies en milieu familial qui ne voudront pas prendre un permis? Qu'arrivera-t-il lorsqu'elles ne pourront prendre que 4 enfants, incluant les leurs? Croyez-vous qu'elles vivront bien avec des revenus bruts de 150\$ par jour? Elles devront probablement augmenter les tarifs aux parents!

Aussi, je crois que cette mesure sera délétère pour les femmes qui sont les propriétaires de la majorité de ces garderies et dont plusieurs décideront de fermer leur porte devant ces nouveaux moyens coercitifs. De plus, dans mon district de Louis-Hébert, la majorité des garderies en milieu familial sont tenu par des femmes immigrantes et je crois que cela pourra nuire à leur intégration sociale et à leur accessibilité à l'emploi.

Finalement, je souhaite ardemment qu'il y aura des amendements à ce projet de loi que je considère tout à fait inacceptable tel qu'il est actuellement.

Annie Guillemette

Victoriaville le 25 octobre 2017

Mme Rita Lc de Santis

Parti Libéral Députée de Bourassa-Sauvé

Référence : Projet de loi 143 visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance.

Bonjour Mme de Santis

Je vous écris pour exprimer mon mécontentement et mon désarroi face au projet de loi 143 déposé en juin dernier, dont les consultations privées doivent commencer cette semaine.

Je m'appelle Manon Baril, j'ai 52 ans et je suis responsable de mon service de garde privé depuis bientôt 6 ans. J'ai travaillé comme secrétaire et/ou adjointe administrative sur une période d'environ 25 ans et lorsque j'ai décidé de changer complètement de carrière il y a 6 ans, ce fut le plus beau cadeau et défi que je me suis donné. J'adore mon travail et c'est un immense privilège que j'ai de pouvoir côtoyer les enfants qui évoluent dans mon milieu. J'offre un service éducatif qui correspond à mes valeurs et à celles des parents qui choisissent mon milieu, tout en m'adaptant aux besoins de chaque enfant sous ma responsabilité.

Lorsque j'ai débuté mon service de garde, j'ai suivi le cours de Garde en Milieu Familial d'une durée de 45 hrs. Mon cours de soins d'urgence en garderie est à date et celui de secourisme adapté à la petite enfance comprenant un volet sur la gestion des réactions allergiques sévères est en règle et valide jusqu'en avril 2018. J'ai choisi de faire toutes ces formations même si elles n'étaient pas requises afin de m'assurer d'être le plus outillée possible et de pouvoir offrir un service le plus sécuritaire pour les enfants et les parents qui me choisissent. Depuis l'ouverture de mon service de garde, les parents ont été ou sont des policiers, des travailleurs en pharmacie à l'Hôtel-Dieu, des entrepreneurs ou des travailleurs autonomes, des gens qui ont un travail en milieu public, d'autres qui travaillent à l'Hôtel de ville. Bref, des gens qui, je crois, peuvent être en mesure d'évaluer si mon service de garde est sécuritaire et si il présente un encadrement approprié et sécuritaire rejoignant leurs besoins et leurs valeurs.

Ce projet de loi 143 dit qu'il ne sera plus possible pour moi d'avoir la garde de 6 enfants et que je devrais baisser mon ratio à 4 enfants seulement. D'un point de vu économique, ceci représente une coupure du 1/3 de mon revenu. Ma qualité de vie sera grandement diminuée et même, je pourrais me retrouver sans emploi. Une des avenues possibles serait alors d'augmenter mes frais de garde afin de pouvoir continuer à opérer mon service car 2 enfants en moins ne change pas vraiment mes dépenses mais pour pouvoir continuer d'offrir un service de qualité ce serait peut-être une solution, mais ce sont les parents qui vont devoir payer en bout de ligne et je ne sais pas si c'est ce que les parents utilisateurs de services de garde comme le mien apprécieraient.

Ce projet de loi 143 dit aussi que nous aurons la possibilité de faire une demande d'accréditation pour espérer ravoir le droit de faire augmenter le ratio de 4 à 6 enfants. Je dois avouer que ce n'est pas une avenue qui m'intéresse compte tenue de toutes les restrictions, les papiers à remplir à n'en plus finir, la peur à chaque 2 ans que le Bureau coordonnateur ne renouvelle pas mon permis, le fait que je devrai puiser mes enfants utilisateurs sur une liste unique et je n'aurai plus aucun droit de choisir qui entre dans ma maison, et même parfois qui doit en sortir...! Depuis mon ouverture je refuse des gens, mes places en garderie ont toujours été comblées, les parents sont vraiment satisfaits et les enfants ne veulent pas partir le soir.

Les services de garde privés répondent aux besoins de parents qui ont des horaires atypiques ou des valeurs autres que celles données en grandes installations. Je trouve important de pouvoir choisir avec quelles familles je désire travailler et je crois sincèrement que les parents ont le droit d'avoir des choix entre différents milieux.

Pendant les 4 premières années, j'avais 6 enfants composés de 3 familles avec l'ainé et le 2^{ième} enfant de chaque famille. Une situation idéale pour des parents et vraiment agréable pour moi. Si je devais m'accréditer, il me serait pratiquement impossible d'offrir ce service à nouveau, et avec un ratio de seulement 4 enfants, il serait très difficile de le faire aussi. Dans un service de garde comme le mien, un enfant peut y demeurer jusqu'à l'âge scolaire et ne sera pas changé d'éducatrice à tous les ans. Lorsque les parents viennent chercher leur enfant le soir, on discute ensemble de la journée, on s'entend ensemble pour donner des soins à l'enfant et pour corriger un mauvais comportement afin d'agir ensemble dans une même direction. Ce n'est pas un mémo sur un crochet avec les évaluations de chaque intervenante au courant de la journée qui les attend, c'est plutôt une personne comme moi, avec qui on tisse des liens et même parfois échangeons des recettes! Un esprit et un encadrement familial c'est aussi ça. L'enfant se retrouve chez moi comme dans une deuxième famille. Il a la possibilité d'établir un lien de confiance avec un autre adulte significatif et comme il est dans un service avec plusieurs autres enfants n'ayant pas nécessairement le même âge que lui, il peut apprendre des autres et aux autres. Il y a donc une possibilité d'évolution et d'apprentissage très vaste.

En terminant, j'insiste à nouveau sur le fait que j'aime mon travail, j'aime la vie que j'ai avec le plaisir et la possibilité de côtoyer des enfants et des familles avec qui j'ai tissé des liens au fil des années. Si cette loi venait qu'à être adoptée et que je devais faire partir 2 enfants, ce serait un choix très déchirant, lesquels choisir et où iront-ils ? Car les CPE et les garderies accréditées sont déjà saturées avec des listes d'attentes qui sont parfois de 2 ans.

Le Ministre Sébastien Proulx, lors d'une entrevue radiophonique, il y a environ 3 semaines, a dit que l'État ne pouvait pas se fier uniquement au jugement des parents pour choisir quel genre de service de garde est le mieux pour leur enfant. Ce projet de loi 143 privera les parents de la possibilité d'avoir un choix de services de garde car ce projet étouffe les services comme le mien et finira avec le temps, à probablement nous fermer. Il ne restera qu'une seule option soit les services de garde accrédités ou les grandes CPE

Je vous remercie sincèrement d'avoir pris le temps de me lire, et j'espère compter sur votre appuie.

Manon Baril
Responsable d'un service de garde privé

Bonjour, j'ai 35 ans, des études en hôtellerie 2 beaux enfants de 8 ans et 14 mois J'ai été cuisinière 5 ans dans le service à la clientèle 10 ans . J'ai ouvert mon propre milieu familiale il y a 4 ans, avec toutes mes expériences et mon bagage personnel.pour pouvoir élever mes deux enfants et pour les voir grandir à mes côtés .

J'offre un milieu alternatif, maternant et proximal. J'offre aux enfants un environnement près de la nature, plein de liberté, où on a le droit de se salir, où on apprend le les chiffres les lettres les couleurs la motricité fine on cuisine nous avons des activités musicales et autres .

Où on apprend le respect le partage la politesse à s'habiller seul à demander de l'aide Nous avons comme obligations de : veiller à la santé , sécurité et au bien être de l'enfant qui nous est confié. Et je le fais très bien c'est mon devoir

Un milieu où on apprend tout en s'amusant.

Un milieu où on berce les bébés pour les endormir, un milieu où les parents sont devenu des amis. Ici les parents mon choisi parce que comme moi ils pensent que c'est par le jeux que les minis apprennent et qu'à cet âge ils ont bien plus besoin de stabilité, de sécurité émotive et de liberté que d'apprendre comme à l'école. Les parents ici n'ont pas besoin que quelqu'un de l'extérieur m'impose des règles strictes sur comment faire de mon milieu un milieu sécuritaire parce qu'ils s'en occupe eux même, ils connaissent leurs enfants et se préoccupe de leurs bien être eux même! Ce que je fais dans la vie ce n'est pas un travail, c'est une passion. Les enfants c'est une passion. Moi, je prend soins de ses enfants comme si c'étaient les miens . Nous sommes comme une grande famille avec mon conjoint , ma grande de 8 ans Et mon petit singe de 14 mois ont accueil et partage notre maison et leur maman avec 6 amis (6 par jour) à temps plein et à temps partiel.

J'ai fait le choix d'opérer mon service de garde au privé simplement parce que mes valeurs en tant que personne trouve exagérer celles prônées par le MFA.

En choisissant d'être au privé j'ai dit adieu à certains avantages que l'on retrouve au subventionné pour être libre. Pour pouvoir décidé de faire une journée cinéma avec les enfants quand je le désire. Pour ne pas avoir la pression de devoir faire tel ou tel chose à tel ou tel heure etc. J'ai choisi d'être libre et de ne pas m'en faire si j'ai du savon à main sur le lavabo. J'ai choisi d'offrir aux enfants qui sont dans mon service de garde un vrai milieu familial, sans stress et sans pression. J'adore inventer des jeux pour les enfants, j'adore les voir s'épanouir et grandir. Les enfants sont précieux et ils sont l'avenir. C'est la base de tout et c'est avec eux que j'ai décidé de travailler pour qu'ils puissent commencer leur vie avec une bonne base et de belles valeurs.

Je suis contre l'idée de surprotéger les enfants en modifiant exagérément l'environnement de manière à le rendre plus que sans danger, la réalité étant que l'environnement des enfants dans la vie courante ne sera jamais sans danger. C'est à nous en tant qu'éducatrice et parent de leur apprendre et leur expliquer les règles de sécurité. Ainsi on fait de la prévention pour protéger l'enfant de l'environnement non sécurisé dans lequel il pourrait se retrouver (magasins, parenté, parcs, etc). Je suis aussi contre la surstimulation. Je suis pour que l'enfant développe son imagination par l'entremise du jeu libre. Car l'imagination est un prérequis à la débrouillardise et la débrouillardise une nécessité dans la vie.

Je suis passionnée par mon travail et je suis épanouie de pouvoir en vivre. J'élabore des menus santé, j'observe les enfants, je les prépare en vue de la maternelle, je communique avec les parents et je les guide vers les bons professionnels de la santé lorsque je suspecte qu'il y a quelque chose qui semble anormal chez l'enfant, mon milieu est toujours propre. L'hygiène et la sécurité priment toujours. Mes parents apprécient la qualité de mon service de garde.

Je charge 30\$ par jour par enfant, je suis en présence enfant 10 heure par jour, Après mes dépenses et les impôts, mon salaire est moins que le salaire minium .

Je fais ce travaille par passion, je participe au bon développement des enfants et JE NE VOUS COÛTE 0\$. Si j'étais en CPE je vous coûterait 20\$ de l'heure et je travaillerais 35hrs/semaine. J'aurais droit à tous les avantages sociaux.

Pour pouvoir vivre d'un milieu à 4 enfants, je devrai charger 45\$/ jour au parent. Vous prévoyez le leur rembourser de manière à ce ça leur revienne au prix d'une place accréditée? Vous croyez que j'ai les moyens de payer un permis? Je vous donne déjà une bonne partie de ma paie en impôts..... Je suis autonome, débrouillarde, travaillante, j'accompli tous mes devoirs de bonne citoyenne,MAIS, si je dois

payer de ma poche pour pouvoir travailler, aussi bien profiter du système et m'inscrire au programme des assistés sociaux!!

Et si vous commenciez par revoir la qualité de vos soit disant centres de la petite enfance avant de venir semer la pagaille dans nos milieux privés? Dites-vous bien une chose, si les parents ont choisi de me confier leur enfant après avoir visité des milieux accrédités, c'est parce qu'à quelque part, ils ont remarqué la qualité du service que j'offre.

De plus, avec votre loi, vous comptez faire quoi pour placer tous les poupons en service de garde? Il va manquer de place pour les 18 mois et moins et il n'y aura pas assez de 18 mois et + pour ouvrir des nouveaux milieux; c'est écrit dans le ciel! Ça ne paraît peut-être pas, mais les milieux privés donnent un sérieux coup de pouce au système, parce qu'on coûte moins cher aux contribuables et on assure des places aux parents de poupons qui retournent sur le marché du travail! Alors pensez-y bien comme il faut avant de vous tirer dans le pied! Tout ce que j'ai c'est pour les enfants. je néglige longtemps d'aller au dentiste, parce que je n'ai pas les moyens de me payer une remplaçante + les frais de dentiste. Je fais ce travail par passion, je participe au bon développement des enfants et JE NE VOUS COÛTE 0\$. Si j'étais en CPE je vous coûterais 20\$ de l'heure et je travaillerais 35hrs/semaine. J'aurais droit à tous les avantages sociaux.

Pour pouvoir vivre d'un milieu à 4 enfants et devoir compter mes deux propre enfants de moins de 9 ans dans mon ratio

je devrai charger 45\$/ jour au parent. Vous prévoyez le leur rembourser de manière à ce ça leur revienne au prix d'une place accréditée? Vous croyez que j'ai les moyens de payer un permis? Je vous donne déjà une bonne partie de ma paie en impôts..... Je suis autonome, débrouillarde, travaillante, j'accompli tous mes devoirs de bonne citoyenne, MAIS, si je dois payer de ma poche pour pouvoir travailler, aussi bien profiter du système et m'inscrire au programme des assistés sociaux!!

Je vous présente ici ma situation, mais pensons aux mères RSG et monoparentales avec des enfants qui compteront dans leur ratio de 4.....

Vous nous passez une corde au cou, lorsque votre projet de loi passera, la trappe sous nos pieds va s'ouvrir...

je ne rabaisserais pas les installations ni les cpe chacun ont leurs points positifs et négatifs.

Chez-moi, c'est toujours moi qui est avec les enfants, je ne brime pas leur sentiment de sécurité, je les connais bien, j'ai le temps de m'asseoir avec eux, de discuter et de faire avec eux les choses qu'ils aiment. Chez-moi je prends le temps de bien laver même après mon 11 heures de travail et même les fins de semaine! Chez-moi, je calcule les portions en connaissant la faim de chacun des enfants, on a même des restes! Chez-moi, on se permet de jouer avec un jouet légèrement brisé ou avec du matériel récupéré, comme des anciens téléphones par exemple! On a du plaisir et on stimule notre imagination!

Et si vous commenciez par revoir la qualité de vos soit disant centres de la petite enfance avant de venir semer la pagaille dans nos milieux privés? Dites-vous bien une chose, si les parents ont choisi de me confier leur enfant après avoir visité des milieux accrédités, c'est parce qu'à quelque part, ils ont remarqué la qualité du service que j'offre.

Avec ce projet de loi, ce n'est pas tous les services de garde qui pourront avoir un permis, car ils vont contrôler le nombre par secteur. Avec ce projet de loi, c'est le gouvernement qui choisira les enfants

avec qui je travaillerai , les parents que je côtoierez , je devrai mettre dehors mes petits sourires et les déstabilisé c'est inhumain

Et vous, M le ministre de la famille qui avez vous meme envoyer vos propres enfants dans des sdg mf privé , vous jugez que je ne satisfais pas vos exigences? Vous qualifiez mon sdg de médiocre seulement parce que je ne suis pas dans le rang du bureau coordonnateur ? Vous êtes qui pour prendre des décisions à la place des parents de tous ces enfants? Comment peut-on croire que ce n'est pas le parent qui est meilleur juge pour qui et de quelle façon l'éducation de ses propres enfants sera complété pendant qu'il sera au travail? Ça me brise le coeur, vraiment ça me brise le coeur!!! Et si la loi passe ils vont aller où tous mes amours? Ils sont bien chez nous , leurs parents ont l'esprit tranquille quand ils les laissent chez moi, on partage les même valeurs. Pourquoi vouloir briser ce bel équilibre ?.

?loi 143

Projet de loi 143

Bonjour,

Je vous écris pour vous faire part de mon mécontentement face au projet de loi 143. Je suis une responsable en service de garde depuis plus de 12 ans. Sur ces 12 ans, j'ai été accrédité pendant 10 ans. J'ai toutes mes formations à jour, j'offre un programme éducatif qui englobe tous les sphères de développement de l'enfant, j'offre des ateliers d'anglais ainsi qu'un milieu très sécuritaire.

Si cette loi passe je serai malheureusement dans l'impossibilité de continuer à offrir un service de qualité alors je me retrouverai à fermer mon service. Les parents de six enfants se retrouveront à la recherche d'un nouveau milieu, recommencer l'intégration de leurs petits bout de choux et nous savons bien que pour certains enfants c'est plus difficile. La stabilité, les liens d'attachements? N'est-ce pas d'importance?

Je n'ai plus l'envie d'être accrédité comme auparavant, le temps passé dans la paperasse est devenu du temps de plus pour les enfants et ma famille. Les parents circulent à tous les jours dans mon service, je crois qu'ils sont capable de juger si le milieu est sécuritaire ou pas.

J'ai de la misère à comprendre le principe que les garderies privés ne seraient pas sécuritaires pour accueillir six enfants mais le seraient pour quatre? Laissons les éducatrices choisir leur mode de fonctionnement accrédité ou privé et les parents choisir les places qui leur conviennent le mieux selon leurs valeurs, horaires et affinités.

Les parents des enfants sont le mieux placés pour vouloir le bien-être, la santé et la sécurité de ceux-ci, ces décisions ne reviennent pas au gouvernement. Je crois que cette loi insulte leur intelligence et leur enlève un pouvoir de décision important vis-à-vis leurs enfants et leur choix de milieu.

Alors je dit NON a la nationalisation des enfants,

Merci d'avoir bien prit le temps de me lire,

Nathalie Leroux

Responsable en service de garde privé

Bonjour je suis une maman de 4 enfants de moins de 9 ans, je suis aussi éducatrice formée (je suis bachelière en enseignement préscolaire primaire) mais surtout je suis une éducatrice en milieu familial depuis 6 ans.

Avec ce projet de loi qui prévoit une baisse de ratio de 6 à seulement 4 enfants INCLUANT les nôtres, je serai acculée à la fermeture.

Tout ça sous peine de rendre plus sécuritaire nos milieux. Mais pourtant lorsque j'étais éducatrice en cpe j'avais sous ma responsabilité 8 enfants de 2 ans !

J'aime mon travail j'aime les enfants et j'ai leur santé et leur sécurité à coeur depuis toujours.

Je veux faire entendre la voix des éducatrices en milieu familial privé.

Les parents ont et doivent garder le pouvoir de choisir !!!
Isabelle.T

Bonjour ,

Je me présente, je suis Katherine Auger, maman de deux belles grandes filles de 12 et 9 ans.

Je suis éducatrice à la petite enfance (DEC obtenu en mai 2003).

J'ai plus de 13 années d'expérience en C.P.E.

L'an dernier, suite à un déménagement dans ma ville natale, j'ai décidé d'ouvrir mon service de garde en milieu familial privé.

Avec cette décision, j'assurais mon emploi, en même temps qu'être davantage disponible pour mes enfants.

Le changement s'est fait avec brio, mes filles m'aident dans mon travail le midi, elles sont moins stressées, la vie va mieux.

Avant même d'avoir déménagé , ma garderie s'affichait complète ! J'étais aux anges ! Plusieurs parents me faisaient confiance sans même avoir vu les lieux.

Le service que j'offre s'adresse aux enfants de 4-5 ans, l'expérience d'une pré maternelle à plus petite échelle.

J'ai 6 enfants âgés de 4 ans qui discutent et qui jouent ensemble dans une micro-société d'apprentissages à leur rythme.

J'offre des ateliers diversifiés, des sorties à la bibliothèque municipale, nous apprenons à patiner à l'aréna non loin de chez moi , nous avons aussi des ateliers d'anglais.

Nous sommes dehors le plus souvent possible.

Les enfants ont des défis personnels à travailler tout au long de l'année.

J'offre aussi un portrait global de leur enfant en octobre (pour se situer) et en mars (pour évaluer ses forces et ses apprentissages).

J'utilise le programme éducatif du Ministère et ma façon de fonctionner ressemble énormément à mon travail fait en CPE. Je suis choyée, au lieu de 10 enfants, j'en ai 6, donc j'ai plus de temps à leur consacrer. Je cuisine pour eux, j'offre une alimentation diminuée en sucre raffiné et en sodium.

Je viens d'entamer ma deuxième année et les parents des nouveaux amis sont aussi satisfaits du service que je leur offre. Ils me disent voir déjà une différence dans le comportement de leur enfant, l'année vient juste de commencer !

Le projet de Loi 143, pour ma part, s'il est adopté tel qu'il est, va changer plusieurs choses pour moi et les parents que j'aurai.

Tout d'abord, mon ratio quotidien passera de 6 enfants à 4 enfants. (Pendant 13 années, j'étais à 10 enfants dans mon local en CPE)

Cette baisse de ratio fera augmenter considérablement le prix payé au quotidien par les parents, et ce, pour obtenir un salaire adéquat compte tenu de la charge de travail (plus de 50 heures par semaines)

Quel parent serait prêt à payer 45-50\$ et plus par jour pour un service du genre ?

(J'ose imaginer si je serai en mesure de les combler ces 4 places à ce prix là...)

En plus de tout ça, je devrai obligatoirement faire appel à la liste d'attente en ligne...

Et moi qui voulait assurer des places aux autres enfants des familles que j'ai déjà eu ...

J'aurai aussi la visite d'un inspecteur 3 fois par année. Je n'ai absolument rien à cacher, mais je tiens à ma vie privée, je connais les normes à respecter, donc des visites, je n'en veux pas.

Étant donné mon expérience, mes cours suivis (perfectionnement, enrichissement, Secouriste...), l'idée d'être reconnue ou accréditée par un bureau coordonnateur ne m'est jamais venue à l'esprit.

Je connais mon travail et je le fais très bien et je veux être mon propre patron. Je déclare mes revenus, j'offre des reçus aux parents afin d'être le plus transparente possible et je paie mes impôts au même titre qu'un autre citoyen qui travaille à son compte.

Je suis autonome et je veux continuer de l'être.

Cette Loi 143, a pour but d'améliorer la qualité des services offerts aux enfants. Avez-vous pensé que peut-être d'autres RSG pourraient avoir une histoire semblable ? Je suis chanceuse que mes enfants soient âgés de plus de 9 ans. Pour d'autres, cela est beaucoup moins drôle..

Leur revenu vont diminuer considérablement. (diminuer de plus de la moitié)

Les parents ont la chance de choisir leur milieu de garde, au même titre qu'ils choisissent s'ils veulent l'école privée ou publique pour LEUR enfant ! Ils sont les 1ers agents du développement de leur enfant. Les parents sont compétents. Ils vérifient déjà ces informations là avant d'inscrire leur enfant.. Ils le font car ils s'intéressent au bien-être de LEUR enfant.

L'État ne peut pas choisir à leur place. C'est aux parents de le faire.

Donnons leur les options adéquates afin qu'ils choisissent de façon éclairée.

Ce projet de Loi 143 est devenu une situation très angoissante et stressante pour moi et aussi pour des milliers de travailleurs (euses) à leur compte.

Plusieurs ont investi des montants d'argent substantiels afin d'assurer un service de qualité aux enfants. Ne l'oubliez pas ! Il y aura des paiements de maison en jeux...

Si ce projet de Loi passe, plusieurs RSG privée fermeront leur porte.

Combien d'enfants se retrouveront sans garderie ?

Comment les parents résoudre cet autre casse-tête ?

Y en a t il déjà assez sur leur épaules ?

Et je vous invite à me contacter pour un entretien téléphonique ou pour faire une visite de mon milieu de garde.

Vous pouvez aussi visiter la page Anamyel sur Facebook.

En espérant que mon histoire vous touche et vous sensibilise à l'état actuel des choses.

Merci

Katherine Auger
Chez Anamyel à Nicolet

819 293 2695

To Whom It May Concern,

October 10, 2017

As a parent and teacher, I am writing to voice my frustration and outrage at the potential passing of Bill 143 by the Liberal government. My name is Katherine Lefebvre and I moved to Quebec City seven years ago from Alberta. My daughter has been attending a private bilingual day home for the past 2 years. The choice of where to send your child is not an easy one but it is an essential *CHOICE* that is a parents right to utilize.

The purpose of this letter is simple: Let kids be kids and let parents be parents. The introduction of Bill 143 is placing children in a mould mandated by government based programs at a very young age and removing the parent's right to make parental decision on behalf of their own child. Children already have 13 or more years of organized government mandated instruction in their future so why the sudden push to add 4 more years to a far from perfect educational system? Conformity and assimilation in society, specifically in family dynamics and education have often been graced with less than favorable outcomes so why is the government sticking its nose in the business of hundreds of families with the hopes of "nationalizing" our children? Why are the private daycare and day home owners being attacked for the implementation of their own services that provide children with just as fine an early education as the one given in the public sector? With all due respect, the government has no business "modifying" my role as a parent by making decisions for my child and forcing a government educational program on any child as early as 3 months of age.

Let kids be kids for those early years!! Let them learn about the metric system from baking and cooking. Let them learn about the environment by going to the park, collecting leaves, going apple picking or going on a ramble in the woods. Let them learn about numbers by counting the number of leaves they have collected or worms they dug up. Are we now removing the right of free choice in favor of a communistic approach? The "one model for all" has not served in the past so why is it now on the deliberating table when young impressionable minds are the topic of discussion? Does the government think it can parent my child better than I can? Why is the private sector being targeted when it's the public daycares that possess the flaws and issue? With the introduction of this appalling bill, comes the abhorrent possibility that not only will a parent not have the right to choose where their child attends daycare but also entertains the possibility that their sibling(s) may not be able to attend the same daycare. The fact that my particular day home offers French and English throughout my daughters' day is also threatened. My daughter was raised in a bilingual household and she has a younger sister that may or may not be "assigned" to the same place as she should Bill 143 pass. My "*Gardienne*" is not just a caregiver; she is a second mother to my child as well as the others in her

care. We share very similar values and have created a community with the other parents to ensure the safety and creativity of each of our children. My daughter attends a day home where she is appreciated, loved and nurtured. She is outside everyday save extreme weather conditions and communicates in both French and English. Activities at her private day home encourage and enrich both the imagination and age appropriate learning outcomes. We work as a team, the parents and our day home provider, to ensure that our children live their "kid" lives to the fullest.

Bill 143 is threatening not only the job that my caregiver embraces as a vocation but also threatens my own daughter's childhood. The bill is removing a parent's right to parent and placing the well-being, both educational and otherwise, of our children in the hands of the government, which is unacceptable. The bill will impose, on my daughter like so many others, streamlined standards. Your bill will restrict her outings, her experiences, her exposure to English and her limited time as a carefree child "for the good of all". Your bill will put our caregiver in a difficult if not impossible position of having to follow what everyone else is doing when the very reason we chose her is because she is unlike any caregiver we have ever had.

Our children are in school for the better part of their lives so why can't we just let kids be kids? Realistically, no system is perfect but imposing a more "standardized" approach to daycare on unsuspecting parents and daycare/day home owners is asking for more issues and problems than solutions. Respectfully, perhaps clean up the public sector before attempting to assimilate my child and so many others into a broken system that is in great need of change.

I am proud to support a parent's right to choose and a child's right to be a child and I am appalled that the Quebec government would advocate for anything less than that.

Sincerely,
Katherine Lefebvre

Je suis éducatrice depuis 20 ans avec mon diplôme collégial. J'ai travaillé 15 ans en CPE et maintenant depuis 5 ans j'ai mon milieu familial privé. Je ne suis pas illégale, j'ai 6 enfants payants à temps plein et je fais mes impôts comme tout le monde et je remets le relevé 24 !

Le hic dans tout ça, CE QUI DÉRANGE LE GOUVERNEMENT c'est que des milieux comme moi remplissent leurs places et vident les CPE. Voyez-vous, il existe des parents qui mettent l'accent sur la petite enfance et laissent à leur enfant le temps de vivre ce qu'ils ont à vivre sans le stress des gros CPE.

J'ai travaillé dans un CPE de 80 places et le roulement de plusieurs éducatrices ça ne convient pas à tout le monde. L'horaire chargé non plus d'ailleurs... Grouille toi à dîner, car l'aide-cuisinière doit monter les cabarets aux plus vieux, grouille toi à t'habiller au vestiaire, car on prend trop de place et les plus vieux vont arriver... ah je pourrais en énumérer encore...

Je suis maintenant ma patronne et je suis au service de mes parents utilisateurs. Avant de signer leur contrat, ils visitent ma garderie, reçoivent une copie de ma régie interne et mon

programme éducatif. Si je conviens à ce qu'ils veulent pour leur enfant alors on signe le contrat.

Ils ont l'opportunité de choisir beaucoup de services de garde et malgré tout je n'ai aucune difficulté à combler mes places et j'affiche très rarement. Au lieu de couper des milieux comme le mien posez-vous donc la question... **POURQUOI LES CPE ET LES MILIEUX ACCRÉDITÉS SE VIDENT ???**

Julie Lachance,
Loretteville

Bonjour,

Je suis éducatrice de profession, diplômée depuis 2008 au cégep de l'Assomption. J'ai travaillé de 2008 à 2013 dans différents CPE de la ville de Québec avant de tomber enceinte de mon fils. Je suis retournée travailler entre octobre 2014 et mars 2015 avant de tomber enceinte de ma fille et ces 5 mois m'ont convaincue d'ouvrir mon milieu familial.

Nos enfants vivent dans un stress constant les jours de semaine, le savez-vous ? Sitôt le cadran sonné à 6:00, c'est la course. Dépêche-toi, go go go, pas le temps. Go go go arrivé à la garderie on se déshabille, on va dans son local. C'est tellement différent de la routine en congé de maternité, ou des vacances...

À mon service de garde, j'ai 5 enfants incluant les miens. Par choix. Nous avons un horaire souple, en fonction du rythme de l'enfant. J'ai un ami qui s'endort dans son diner à 11:05, presque tous les jours. Nous avons déplacé le diner à 10:50 pour qu'il mange au moins le repas principal. La sieste est en conséquence, tôt aussi. C'est le rythme de mon groupe. Je m'adapte sans cesse depuis un an, selon leur développement.

J'ai un service de traiteur parce que ma job, ce n'est pas cuisinière. Les amis mangent bien, c'est leur routine d'accueillir le livreur le lundi matin avec des gros sourires et des allo.

Si le projet de loi passe, je serai à seulement deux enfants payants. La différence n'est pas grande entre 2 et 3 me direz-vous. Effectivement. Assez pour devoir couper dans le service de traiteur et devoir me passer de mon extraordinaire femme de ménage qui fait briller mes comptoirs et mes planchers pendant que je m'occupe des petits trésors qui me sont confiés. C'est assez pour devoir réduire les cadeaux à Noël et aux anniversaires. Certains diront que ce n'est pas plus mal, moins de cochonneries qui traînent, moins de surconsommation. Ici, au Service de garde Les petites histoires, j'offre des livres aux enfants. Des livres drôles, des livres touchants, des livres qui donnent envie de s'intéresser à la lecture. J'emprunte des livres à la bibliothèque et parfois on lit 8 livres par jour, parce que c'est ce dont les enfants ont besoin à ce moment précis.

Je fonctionne par thème sur 2-3 semaines. Nous sommes sur le thème des sentiments et des émotions depuis la semaine passée. Les identifier, les nommer, trouver des solutions. Apprendre à les exprimer sainement.

Nous allons jouer dehors à tous les jours. Dans la cour, dans le parc, en promenade. La semaine passée, nous avons distribué des bonshommes sourire aux gens du quartier. Les amis ont bravé leur timidité pour approcher les inconnus et leur donner un papier de construction jaune en forme de rond. Nous avons eu droit à des rires, des sourires, et les amis étaient fiers d'eux, d'avoir apporté un peu de joie au vieux monsieur sur la rue.

Il y a un lien de confiance entre les enfants et moi, les parents et moi. Les parents ont visité au moins deux fois la garderie avant que leur enfant commence à y venir. La visite, avec toutes les questions qu'ils pouvaient avoir (et croyez-moi ils en avaient ! Même si ma régie interne, basée sur celle du site Éducatout qui est utilisée par les RSG accréditées, répondait à beaucoup de questions) et la visite de signature.

Ici je crois beaucoup aux jeux libres. Nous avons 2 ou 3 activités dirigées par semaine, mais aussi des activités spontanées. Nous avons lu un livre d'histoire avec une recette de gâteau aux pommes, et bien nous avons été à l'épicerie chercher les ingrédients et l'avons cuisiné.

Mon milieu, je l'ai imaginé pendant ma deuxième grossesse, je l'ai peaufiné durant mon congé de maternité, j'y ai cru de toutes mes forces. J'ai mis 8 mois à combler mes trois places, mais mes parents croient en mon milieu, nous avons une bonne relation de confiance et nous oeuvrons pour le bien des enfants. Avec ce projet de loi, c'est l'une de mes trois familles que je dois laisser partir. Comment choisir ?

De plus, j'ai un benjamin et deux aînés. Que se passera-t-il le jour où l'un de mes aînés deviendra grand-frère ou grande soeur ? Je devrai séparer une fratrie par manque de place ? Demander à l'enfant unique de trouver une autre garderie ? Et alors je devais avoir un troisième enfant ? Ma garderie pourrait-elle survivre avec un seul enfant payant ?

Présentement, mon conjoint émet des réserves sur la possibilité d'avoir un troisième enfant, alors que c'était notre idéal familial. Pas par manque de place. Pas par facilité pour voyager, ou peu importe. Parce qu'un troisième enfant, avec le projet de loi 143, ne laisserait de la place qu'à un seul enfant dans ma garderie. Un seul enfant payant couvrirait à peine les factures déductibles d'impôts (hydro, intérêt sur l'hypothèque, nourriture). En plus que mon fils serait à l'école.

Les parents devront-ils aussi avoir un permis pour avoir plus d'enfants ?

Les services de garde auront-ils une baisse de ratio aussi ? Les camps de jour, dont des adolescents sans formations s'occupent de plusieurs jeunes à travers toute la ville, en sortie, au parc, seront-ils pénalisés ?

Est-il normal qu'un enfant de 6 ans soit jugé apte à marcher 1.2 km entre la maison et l'école, sans surveillance, avec les chauffards qui roulent à 60 dans des zones de 30 et brûlent les passages piétons, mais qu'ils soient considérés trop jeunes pour ne plus compter dans notre ratio avant 9 ANS ?!

Le gouvernement a-t-il prévu plus de permis de CPE et de places accréditées, pour palier à toutes les places qui seront coupées dans les milieux privés, plus celles des enfants d'éducatrices qui fermeront leur milieu ?

Le gouvernement libéral voit une différence entre les enfants des milieux accrédités et les milieux privés rendus à l'école, selon de récentes études. Donc ma génération, qui n'avons que peu connu les CPE, qui avons été gardés à la maison par les grands-parents, la voisine, l'amie, la tante... sommes-nous plus stupides et mésadaptés aujourd'hui?

C'est aussi très réducteur et dégradant pour les parents qui font le CHOIX de rester à la maison au lieu de les envoyer en garderie. Depuis quand un enfant est-il mieux auprès d'une éducatrice que près de son parent ? Pour s'assurer une éducation de qualité, les parents devront-ils aussi remplir toutes les exigences lorsqu'ils auront plus de 4 enfants de moins de 9 ans ?

Pourquoi vouloir diriger les acquis des enfants et les faire entrer dans un moule, déjà leur donner un souci de performance alors qu'ils ont moins de 5 ans ? Le programme éducatif ne dit-il pas que chaque enfant est unique, que l'enfant apprend par le jeu et que l'apprentissage est un processus global et intégré ?

L'enfant aura bien le temps d'apprendre à compter jusqu'à 20 à l'école, mais attacher son manteau, à dire merci, à être empathique, ça commence tout petit....

Marie-Ève